

# RAPPORT DE LA MISSION DE SOUTIEN AU PROCESSUS ELECTORAL DU 12-16 JUILLET 2005

---

## I- INTRODUCTION

Dans la perspective de la tenue des élections générales en Côte d'Ivoire, à partir du 30 octobre 2005 pour la présidentielle, devant marquer la sortie de crise de ce pays membre de la Communauté francophone et sur la demande renouvelée du Premier ministre, S.E. Monsieur Seydou Elimane DIARRA, dans sa lettre n° 323/PM/CAB-1/AD/05 du 26 mai 2005, le Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), S.E. Monsieur Abdou DIOUF, a décidé de l'envoi d'une mission de soutien au processus électoral dans ce pays.

Cette mission, composée du Colonel Siaka SANGARE, Délégué général aux élections du mali par intérim et expert de l'OIF auprès du Conseil Electoral Provisoire (CEP) en Haïti, et de Monsieur Saïdou KANE, Responsable de Projets à la DDHD, a séjourné dans la capitale économique ivoirienne du 12 au 16 juillet 2005 et avait pour mandat, conformément aux Principes contenus dans la Déclaration de Bamako, de prendre tous les contacts utiles avec les différents acteurs et structures ivoiriens impliqués dans la préparation de l'élection présidentielle, dont les Accords de Pretoria I et II ont confirmé la date, soit le 30 octobre 2005, de prendre la mesure de l'état de ces préparatifs, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration de la liste électorale, la confection et la distribution des cartes nationales d'identité et des cartes d'électeurs et d'émettre les conseils et les recommandations que la délégation francophone jugera pertinents au regard des activités restant à mener dans la perspective d'élections libres, fiables et transparentes.

Dans ce cadre, la délégation francophone a rencontré les autorités et partenaires suivants :

- l'ONUCI
- la Commission électorale indépendante (CEI)
- l'Institut National de la Statistique (INS)
- la Primature
- l'Office National de l'Identification (ONI) et
- le PNUD.

*Le mandat principal de cette mission était d'examiner les modalités actuellement en cours ou en projet relatives à l'établissement des listes électorales et des cartes d'électeurs et d'en analyser la faisabilité et les conséquences, notamment pour le calendrier et les moyens financiers disponibles.*

*Le présent rapport présentera la situation générale depuis la dernière mission de l'OIF conjointement organisée avec les Nations Unies, du 13 au 27 octobre 2004 puis les enseignements tirés des entretiens avec les différentes entités rencontrées.*

## II- La situation générale du pays depuis octobre 2004

Le Sommet d'Accra III, à la fin du mois de juillet 2004, avait entériné certaines décisions devant mener au règlement de la crise ivoirienne :

- le vote par l'Assemblée Nationale des lois conformément aux recommandations de l'Accord de Linas-Marcoussis ;
- la modification des conditions d'éligibilité par le chef de l'Etat eu égard aux opportunités juridiques que lui offre la constitution ;
- le désarmement des groupes paramilitaires et milices, au plus tard le 15 octobre ;
- la signature de la délégation de pouvoirs par le Chef de l'Etat au profit du premier ministre et
- la reprise des travaux du gouvernement de réconciliation nationale.

Quelques jours après le départ de la mission d'évaluation électorale de l'OIF et de l'ONU, la situation s'était détériorée : les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de Côte d'Ivoire ont attaqué certaines des villes du Nord tenues par les ex-rebelles. L'opération « dignité », menée les militaires loyalistes, s'est accompagnée, à Abidjan, par des actions de « jeunes patriotes » : incendie des centres scolaires français, saccage et destruction des bâtiments et locaux (en plus des matériels) de presse jugés proches de l'opposition. Cette brutale rupture du cessez-le-feu a accentué la méfiance entre les parties signataires des divers Accords.

Suite aux événements du mois de novembre, le Président sud-africain, Monsieur Thabo Mbeki, est désigné comme Médiateur de l'Union africaine (UA). Jusque là la crise ivoirienne était gérée par des chefs d'Etat de l'Afrique de l'ouest, dans le cadre de la CEDEAO (Eyadema, Wade, Tandja, Kufuor, Obasanjo).

Le nouveau Médiateur a réuni les principaux protagonistes (le Président GBAGBO, l'ancien Président BEDIE, le Premier ministre DIARRA, l'ancien Premier ministre OUATTARA et le Secrétaire général des ex-rebelles, SORO) début avril 2005, en Afrique du Sud et un premier Accord est signé le 6 avril 2005, suivi et complété par celui du 29 juin 2005.

Le Communiqué de l'Accord du 6 avril comporte plusieurs points :

- la fin immédiate des hostilités sur toute l'étendue du territoire la guerre ;

- le désarmement et le démantèlement des milices sur tout le territoire sous la conduite et la supervision du Premier ministre ;
- l'adoption par les chefs d'état-major des Forces loyalistes et ex-rebelles d'un calendrier de mise en œuvre du Plan national du désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;
- l'instauration de la sécurité dans la zone sous contrôle des Forces Nouvelles ;
- la protection des membres du gouvernement ;
- la signature de la délégation de pouvoirs au Premier ministre ;
- la mise en place d'une nouvelle Commission électorale indépendante (CEI) dont la composition, le fonctionnement et les attributions seraient conformes à l'esprit de Marcoussis ;
- l'organisation des élections : les parties signataires ont demandé aux Nations Unies de s'impliquer dans la gestion du processus électoral à travers la désignation d'une personnalité qui serait associée aux travaux de la CEI et du Conseil Constitutionnel ;
- le règlement de la crise née à la Radio Télévision ivoirienne (RTI) et la diffusion des émissions de cette dernière sur toute l'étendue du territoire ;
- le vote par l'Assemblée Nationale des lois prévues par Marcoussis en tenant compte des indications contenues dans cet Accord et
- le règlement de la question de l'éligibilité de tous les signataires de Marcoussis.

L'Accord de Pretoria n'ayant pas été totalement appliqué, le médiateur sud-africain a rassemblé autour de lui, une nouvelle fois, les responsables politiques présents lors de la signature du premier Accord aux fins d'examiner la mise en œuvre des recommandations et dispositions dudit Accord.

Après deux jours de discussions, un nouveau Communiqué est paraphé par tous les participants. Ce dernier Accord prévoit l'application des sanctions en cas de non respect des dispositions contenues dans le Communiqué du 29 juin (qui sont par ailleurs quasiment identiques à celles du premier Accord).

### **III- L'établissement de la liste électorale**

Etape cruciale de tout processus électoral, l'établissement de la liste électorale revêt singulièrement en Côte d'Ivoire trois dimensions essentielles (juridique, politique et technique).

Au plan juridique, il faut rappeler que le code électoral en vigueur dispose que la Commission électorale indépendante est responsable de l'ensemble du processus électoral y compris l'établissement de la liste électorale (article 13).

La nouvelle décision du Président qui confie cette opération à l'Institut National de la Statistique (INS) pose un problème juridique dont le prolongement sera sans doute politique dans la mesure où il n'est pas certain que le G7 (qui regroupe sept des signataires de Marcoussis et la nouvelle CEI adhèrent à cette décision. Cette situation politique marquée par une incertitude peut être aggravée par la non définition de la nature des pièces d'identité à fournir pour se faire recenser ou s'inscrire sur la liste électorale.

Au plan technique, le recours aux données biométriques et aux nouvelles technologies de l'Information pose un problème de temps et de ressources disponibles.

La prise en compte de ces trois aspects avait conduit au mois d'octobre 2004, la mission conjointe ONU/OIF a proposé à la CEI une méthodologie basée sur l'actualisation et la modernisation de la liste électorale de 2000. Elle a été acceptée par la CEI qui l'a améliorée et adaptée aux contraintes de temps et de ressources disponibles.

L'Institut National de la Statistique, de son côté, a mis au point une nouvelle méthodologie plus sophistiquée. Ainsi coexistent deux méthodologies pouvant donner sensiblement les mêmes résultats mais différentes dans leur schéma de mise en œuvre et leurs coûts.

### **METHODOLOGIE DE LA CEI**

Elle est basée sur l'ouverture simultanée de onze mille (11.000) sites d'inscription qui seront transformés en lieux de vote le jour du scrutin. Les données alphanumériques sont relevées sur un formulaire dit « OMR » auxquelles s'ajoutent des photographies faciales d'identité prises à l'aide d'un simple appareil « Polaroid », des empreintes digitales simplement apposées et non captées.

Prévus pour une durée de dix (10) jours, les onze mille sites doivent inscrire quatre vingt (80) électeurs quotidiennement, qui reçoivent leurs cartes d'électeur immédiatement plastifiées.

Dans la conception initiale, l'ensemble des opérations (de la préparation à l'affichage des listes définitives) devrait s'étaler sur une période de six mois (du mois d'avril au mois de septembre) et coûter moins de dix milliards.

Enfin, il faut ajouter que cette méthodologie aurait fait ses preuves au Ghana, au Liberia et au Nigeria.

L'analyse de cette méthodologie offre d'une part des avantages certains mais comporte d'autre part des inconvénients.

- Avantages :
  - o Un gain de temps car le calendrier initial peut être révisé,
  - o Un coût relativement faible,
  - o Un système très simple et facile à mettre en œuvre,
  - o La remise immédiate des cartes d'électeur après l'inscription résout tous les problèmes liés à leur distribution tardive.
- Inconvénients :
  - o La possibilité d'inscriptions multiples de certains électeurs mal intentionnés,
  - o La remise immédiate de la carte d'électeur aux électeurs frauduleusement inscrits (ceux qui ne remplissent pas les conditions requises à cet effet).

## METHODOLOGIE DE L'INS

Une séance de travail (une demi-journée) avec les responsables chargés du projet a permis d'étudier et d'analyser à fond la méthodologie mise au point par l'INS. Elle a permis à la délégation francophone de relever que cette méthodologie est fondée sur l'ouverture simultanée de trois mille (3.000) zones d'inscription pour une période de quinze (15) jours dont chacune est affectée à une équipe disposant de :

- Un ordinateur portable ou un PC,
- Une imprimante,
- Un appareil de photographie numérique,
- Un capteur d'empreinte digitale,
- Un groupe électrogène dans les zones non encore électrifiées,
- L'encre indélébile et
- des formulaires pré - imprimés.

Selon les estimations, chaque zone doit pouvoir inscrire en moyenne cent quatre vingt (180) électeurs par jour, ce qui reste à vérifier quand on sait le temps que requiert la prise de la photo (qui peut être répétée plusieurs fois) et la saisie de l'empreinte digitale pour des gens qui l'expérimentent pour la première fois.

Comme pour la méthodologie de la CEI, le chronogramme d'exécution de celle de l'INS prévoit une durée de six (6) mois pour un coût global de seize (16) milliards en incluant la confection et la distribution des cartes d'électeur.

Le 14 juillet 2005, date à laquelle a eu lieu la séance de travail avec les responsables de l'INS et selon le Directeur de l'Institution, tous les marchés publics relatifs à la fourniture des matériels techniques sont signés et la livraison est prévue dans les trois semaines qui suivent la date de la signature des conventions.

Aussi la cartographie électorale de la zone sous contrôle gouvernemental serait complètement terminée depuis le 9 juillet et la même opération serait menée dans les zones sous contrôle des ex-rebelles dès que les conditions de sécurité seraient réunies.

L'analyse de cette méthodologie techniquement bien ficelée permet de dégager les avantages suivants :

- o L'identification sûre des citoyens au moyen de l'empreinte digitale en évitant les multiples inscriptions,
- o La constitution d'une liste électorale permanente si toutes les opérations sont bien exécutées comme prévues.

Mais les inconvénients ci-après peuvent en découler :

- o Le coût est très élevé,
- o Le délai d'exécution sera certainement plus long que prévu : les bureaux et lieux de vote devant être créés plus tard,
- o La production différée des cartes d'électeur ne garantit pas la remise effective aux vrais propriétaires et le dépôt des cartes non distribuées est une source de fraude.
- o La création de zone d'inscription composée de plusieurs villages ou hameaux de culture peut être source d'exclusion si certains électeurs doivent parcourir de longues distances pour se faire inscrire.

De l'examen et de la comparaison des deux méthodologies, il apparaît nettement que celle initiée par la CEI est plus adaptée aux circonstances actuelles de la Côte d'Ivoire. Cependant est-il encore possible d'arrêter l'évolution de la mise en œuvre de celle de l'INS au risque de provoquer des gâchis des maigres ressources. C'est pour cela qu'il serait souhaitable, de pouvoir bloquer l'exécution de la méthodologie de l'INS, de procéder à une combinaison des deux systèmes par :

- l'éclatement des zones d'inscription en lieux de vote (onze mille) et le prolongement en conséquence de la durée de l'opération de quinze à trente jours pour permettre aux trois mille (3.000) KITS de couvrir l'ensemble du territoire par un système de balayage bien organisé, étant donné que toute nouvelle acquisition de matériels (KITS) sera source d'incidence budgétaire aggravaante.
- La remise immédiate des cartes d'électeur avec photo, étant donné que le KIT comporte une imprimante (au besoin revoir la nature de la carte qui n'est pas encore commandée).

Dans tous les cas de figure, quelle que soit la méthodologie retenue, il importe de souligner le respect de la date du 30 octobre retenue pour le scrutin présidentiel relèverait d'un grand miracle quand on sait tous les défis politiques et sécuritaires à relever en plus des contraintes techniques décrites plus haut. Un report d'au mois trois (3) mois peut permettre l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes si toutefois la nouvelle CEI connaît un fonctionnement régulier sans entraves politiciennes. Les tractations et les calculs des représentants des différents acteurs pour disposer d'une majorité mécanique à la CEI présage de

possibles blocages voire son instabilité par des démissions comme on a pu le constater dans d'autres structures du genre dans certains pays.

C'est pour cela, la Communauté internationale dans son ensemble doit conjuguer ses efforts pour une assistance accrue de proximité et un suivi rigoureux de toutes les étapes. Il serait souhaitable que le Haut Représentant Electoral mette en place une structure efficace de suivi et de supervision permanente pour garantir la transparence tout au long du processus. Un contrôle de l'opération d'enregistrement à mi-parcours, avec publication des résultats, permettra de créer la confiance de tous les acteurs politiques ivoiriens et des bailleurs de fonds également au processus électoral.

## **RECOMMANDATIONS**

En tenant compte des recommandations faites lors des missions précédentes et sans préjuger de leur pertinence actuelle, la Francophonie devrait appuyer les actions suivantes :

- La signature d'un contrat ou d'un protocole d'accord entre la CEI et l'INS pour définir clairement les relations de collaboration.
- La combinaison de la méthodologie de l'INS et celle de la CEI selon les modalités définies ci-dessus. Cette solution offre le double avantage d'être plus pratique et moins coûteuse. Une étude plus poussée pourra être menée si toutefois la solution était retenue.
- L'étude objective de la possibilité d'un report d'au moins trois (3) mois pour éviter des élections bâclées et aux conséquences plus graves.
- L'organisation d'une assistance technique de proximité de la Communauté internationale pour pallier tout dysfonctionnement de la CEI.
- Le contrôle et supervision de tout le processus par une structure créée auprès du Haut Représentant Electoral.
- La création et organisation immédiate des modules de formation par l'OIF au profit des membres de la nouvelle CEI.
- La mise en place auprès de la CEI d'un expert disposant d'une grande expérience en matière d'organisation des élections.